

# FORMATION

## « LE DROIT DU TRAVAIL POLYNÉSIEEN »

### Objectifs

Cette formation a pour objectifs d'acquérir :

- Les grandes bases juridiques du droit du travail polynésien, sa structuration et l'articulation des différentes normes
- Le contenu des dispositions applicables en matière de relations individuelles (dont formation – exécution et rupture du contrat de travail)

### Public

Tout public

### Durée

20 heures réparties sur 5 demi-journées de 4h

### Contenu

<b>1<sup>ère</sup> partie</b>	<b>Les sources du droit du travail polynésien</b>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources institutionnelles (dont nouveau code du travail 2011, réglementation, jurisprudence...)</li> <li>• Le droit d'origine professionnelle (conventions et accords collectifs, contrat de travail...)</li> <li>• La hiérarchie et l'articulation des sources du droit du travail</li> </ul>

<b>2<sup>ème</sup> partie</b>	<b>Les relations individuelles du travail : La formation et l'exécution du contrat de travail</b>
<b>Contenu</b>	<p><b><u>1-</u> La formation du contrat de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du contrat de travail</li> <li>• La déclaration préalable à l'embauche</li> <li>• Les conditions de fond et de forme et les clauses du contrat de travail :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Contrat à Durée Indéterminée : engagement, période d'essai</li> <li>○ Le Contrat à durée Déterminée : La nécessité d'un écrit, mentions obligatoires, la période d'essai Cas de rupture du contrat, indemnité de précarité</li> <li>○ Le Contrat à temps partiel : conditions de forme, les heures complémentaires</li> <li>○ Les contrats aidés</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>2-</u> L'exécution du contrat de travail</b></p> <p><b>A. Le temps de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La durée légale du travail et le temps de travail effectif</li> <li>- Amplitude journalière et repos journalier minimal</li> <li>- L'astreinte</li> <li>- Les Durées maximales de travail</li> </ul>

2 <sup>ème</sup> partie	Les relations individuelles du travail : La formation et l'exécution du contrat de travail
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du temps de travail (heures supplémentaires, décompte, majorations, cas particuliers de la réglementation...)</li> <li>- L'aménagement des horaires individualisés, Le travail par relais ou par roulement</li> <li>- Le travail de nuit</li> </ul> <p><i>B. Le temps de repos</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les congés annuels payés <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions d'octroi, durée des CP, L'exercice du droit à congé</li> <li>• L'indemnité de congé (éléments de salaire à intégrer ou à exclure du calcul)</li> <li>• Les incidences maladie, grève et licenciement pendant le congé</li> <li>• Les autres congés</li> </ul> </li> <li>2. Les jours fériés Incidence sur la rémunération</li> </ol> <p><i>C. La rémunération du travail</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les différents éléments de rémunération : salaire de base, gratifications, primes et avantages, <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le salaire « de base », gratifications, des pourboires, des primes et des avantages en nature</li> <li>• Les heures supplémentaires</li> </ul> </li> <li>2. Le montant de la rémunération <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un montant fixé conventionnellement</li> <li>• Décompte et calcul</li> <li>• Le SMIG</li> </ul> </li> <li>3. Le bulletin de salaire et les modalités de paiement du salaire</li> </ol> <p><i>D. Les cas de suspension du contrat de travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le congé maternité</li> <li>• La maladie</li> <li>• L'indemnisation</li> <li>• Les conséquences sur le contrat de travail</li> </ul> <p><i>E. <u>La modification du contrat de travail</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En présence de clauses contractuelles</li> <li>• En l'absence de clauses contractuelles</li> </ul> <p><b>3- <u>La fin du contrat de travail</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démission, Le licenciement (motivation, procédure, L'indemnité de licenciement)</li> <li>• Les autres cas de rupture, Le cas de force majeure, la rupture d'un commun accord...</li> </ul>

## Moyens pédagogiques

Technique participative et interactive reposant sur :

- Un exposé argumenté par des exemples explicites empruntés au quotidien des fonctions exercées.
- Des exercices et cas pratiques laissant aux participants la possibilité de donner leurs propres applications aux principes énoncés et s'assurer, également de leur bonne intégration (rédaction de contrats de travail par exemple)

Présentation au moyen d'un PowerPoint et d'un support remis aux participants pour optimiser l'acquisition des principes fondamentaux

Remise d'outils juridiques, techniques et méthodologiques

Au Centre DOCEO à Papeete : une des salles de DOCEO adaptée au nombre de participants

Avec l'expérience, le nombre idéal pour cette formation peut varier de 5 à 8 participants par session.

Un projecteur est utilisé durant la formation et les diapositives projetées sont distribuées et remises dans la pochette DOCEO offerte aux participants.

Les exercices et la progression pédagogique ont été travaillés et affinés avec de très nombreux polynésiens à Tahiti et dans les îles. Dans les îles, nous emportons un projecteur.

## Evaluation – Attestation – Certification

Une attestation de suivi de formation sera remise à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

Une évaluation à chaud de fin de formation sera remise par DOCEO et complétée par chaque participant.

## Le PLUS DOCEO

- La formation est réalisée par une intervenante professionnelle spécialiste du droit du travail polynésien